

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Séance du conseil municipal du jeudi 6 août 2020

- 3^{ème} séance ordinaire -

GOSIER, LE 3 AOÛT 2020 — Cédric CORNET, Maire du Gosier informe la population que la prochaine séance du conseil municipal se tiendra le jeudi 6 août 2020 à partir de 17h30, à la salle du conseil “Jacques Gillot”.

Les 15 points à l’ordre du jour sont les suivants :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 23 juillet 2020 ;
2. Projet d’acquisition “Bien lire dans ma ville” - Demande de subvention exceptionnelle à la direction des Affaires Culturelles de Guadeloupe ;
3. Modification de la délibération n° CM-2020-2S-DAG-11 du 23 juillet 2020 portant création des commissions communales ;
4. Désignation des délégués dans les divers organismes - Modification de la délibération n° CM-2020-2S-DAG-12 du 23 juillet 2020 ;
5. Désignation des membres de la commission communale des impôts directs ;
6. Subvention exceptionnelle octroyée à l’association AS Gosier ;
7. Subvention exceptionnelle octroyée à l’association Espoir du Sud ;
8. Approbation du projet de réhabilitation des installations sportives des écoles Saturnin JASOR, Germaine LANTIN, Klébert MOINET et Armand LAZARD ;
9. Approbation du projet de réalisation de travaux dans les écoles et bâtiments communaux et adaptation des écoles aux protocoles Covid19 pour la rentrée scolaire de sep. 2020 ;

Contact Presse :

Nathalie SILVESTRE | 0590 84 86 78 | 0690 44 51 01 | Email : nsilvestre@villedugosier.fr

10. Prise en charge des frais d'obsèques d'une pers. démunie de ressources suffisantes ;
11. Avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public aux fins d'exploitation du self du Pôle Administratif ;
12. Etudes pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et maîtrise d'oeuvre relative à l'évaluation environnementale de la commune du Gosier - Appel d'offres ouvert (Article R.2124-2 du Code de la commande publique
13. Exploitation du Palais des Sports et de la Culture - Reprise en régie de l'activité par la Ville ;
14. Transfert de l'ouvrage d'adduction d'eau potable de Leroux à la Régie Eau Nord Caraïbes ;
15. Modalités d'attribution de véhicules de fonction.

La séance du conseil municipal sera suivie de la 1ère édition du conseil citoyen qui est un temps d'échanges démocratique et participatif entre élus, administratifs et administrés.



Le maire rappelle que le port du masque est obligatoire pour les adultes et les enfants de 11 ans et plus, depuis le 20 juillet 2020, dans tous les lieux clos et notamment les services municipaux.